

Mairie de Saint Gervais Les Bains 50, avenue du Mont d'Arbois 74170 SAINT GERVAIS LES BAINS

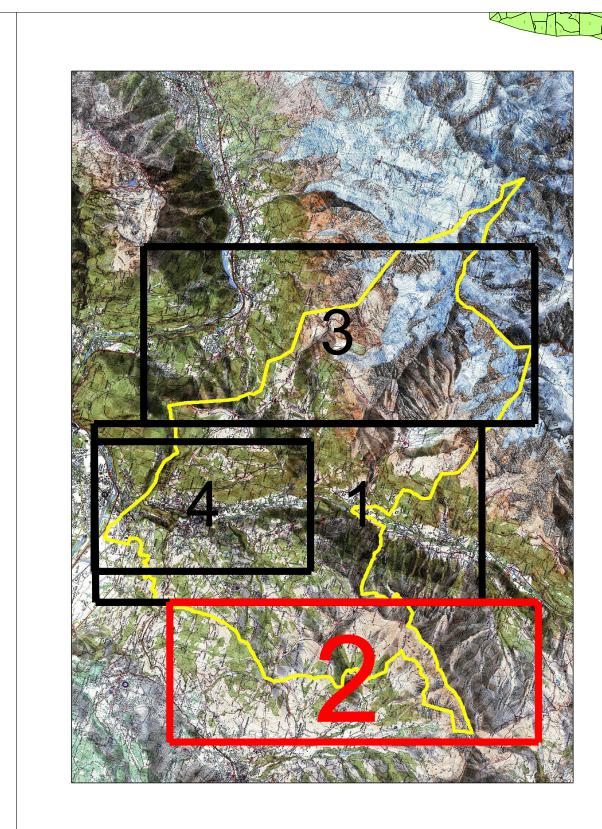
DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

Plan Local d'Urbanisme SAINT- GERVAIS LES BAINS

Plan de zonage - planche 2

			PROCEDURES DU	PLU	J			
	APPROBA	ATIO	N : LE 15/02/2006 et	СО	mplété le : 10/05/20	06		
REVISION		MODIFICATIONS		MISES A JOUR		MEC		
		N°1	Approuvée le 29/06/2007					
N°1	Totale Approuvée le 14/12/2011	N°1	Simplifiée Approuvée le 20/06/2012	N°1	Le 22/09/2014			
		N°2	Approuvée le 10/07/2013					
		N°3	' '					
N°2	Totale Approuvée le 09/11/2016	N°1	Simplifiée Approuvée le 12/07/2017	N°2	Le 03/01/2017	N°1	Le 31/08/2022	
		N°2	Simplifiée Approuvée le 12/09/2018	N°3	Le 31/10/2019			
		N°3	Approuvée le 10/02/2021	N°4	Le 12/07/2021			
				N°5	Le 29/11/2021			
				N°6	Le 10/11/2022			
				N°7	Le 30/05/2023			
N°2	Allégée Approuvée le 14/06/2023							
N°1	Allégée Approuvée le 25/07/2023	N°4	Approuvée le 11/10/2023					
PLANCHE N°2 - ECHELLE 1/7500 CONCEPTION			Données Cadastrales 2019 - Droits de l'Etat réservés Diffusion R.G.D. 73-74 - Reproduction Interdite					

LEGENDE ZONES D'URBANISATION FUTURE **ZONES URBAINES** AUb Zone à urbaniser pouvant accueillir des constructions individuelles et de petits immeubles UA Centres ville à conforter dans leur vocation actuelle Zone à urbaniser destinée au développement d'un programme mixte basé sur les activités touristiques de la station du Bettex : hôtels,résidences hôtelières, commerces, equipements, logomente. Zone d'extension autour du chef lieu composée essentiellement de petits immeubles de logements Zone à urbaniser destinée à l'accueil d'habitations et des activités hôtelières ou parahôtellières environnées d'espaces verts UB Zone bâtie assez dense en périphérie du centre ville UBh Zone réservée aux constructions et installations liées aux activités touristiques : hôtels, restaurants, commerces, services UC Hameaux traditionnels et extension des hameaux **ZONES NATURELLES** de qualité à préserver Zone urbanisée avec des habitations implantées de manière discontinue environnées d'espaces verts Zone naturelle pouvant accueillir des equipements collectifs et des constructions liées aux activités agricoles ainsi que des annexes à l'habitation uniquement à usage de garage. Zone réservée aux constructions et installations liées au camping pouvant aussi accueillir des logements UDc2 Zone réservée aux constructions et installations liées au camping N1 m Zone naturelle où sont autorisées les annexes à l'habitation Zone naturelle pouvant accueillir des equipements collectifs et des logements de fonction liés à ces equipements UE Zone destinée à l'accueil d'activités économiques Zone naturelle : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée pour accueillir des constructions nouvelles à usage de logements Zone réservée aux activités économiques à caractère industriel Zone naturelle : zones accueillant des activités de restauration ou de services pouvant faire l'objet d'extensions limitées Zone naturelle : zone accueillant des activités de restauration ou de services pouvant faire l'objet d'extensions limitées – support de l'U.T.N de l'hôtel « Refuge de l'igloo » UF Zone réservée à l'accueil d'équipements collectifs UFe Zone réservée à l'accueil d'équipements medicaux UFth Zone d'équipements réservée aux constructions et installations liées au thermalisme Zone de valeur agricole à protéger



RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Annulation de la zone suite au jugement du Tribunal Administratif du 31 Octobre 2019 (la Zone AUB de L'Essey et la Zone Humide du camping des Dômes de Miage et la Zone AUBb du Bettex)
- Modification de la zone suite au jugement du Tribunal Administratif du 31 Octobre 2019 (la Zone AUD des Bétasses)
- Suppression des OAP (n°6 et 7) suite au jugement du Tribunal Administratif du 31 Octobre 2019
- Les emprises situées dans une bande de 75 mètres de part et d'autre del'axe de la RD 1205 sont soumises aux dispositions fixées par l'article L111-1-4 du code de l'urbanisme
- Zones non aedificandi en raison du transfert du droit à construire effectué : L151-25 du Code de l'Urbanisme

 Secteur de risque technologique où les constructions peuvent être interdites ou soumises à des conditions spéciales (article R151-31 2° du Code de l' Urbanisme)
- conditions spéciales (article

 Périmètre soumis à OAP
- Zones humides : L151-23 du Code de l'Urbanisme
- Corridors ecologiques : L151-23 du Code de l'Urbanisme
 Espaces boisés : L151-23 du Code de l'Urbanisme

INFRASTRUCTURES ET EMPLACEMENTS RESERVES

- Zones non aedificandi en application de l'article R151-31 2° du Code de l'Urbanisme
- Pistes de ski alpin et nordique en application de l'article R151-48 du Code de l'Urbanisme
- Projet de Pistes de ski alpin et nordique en application de l'article R151-48 du Code de l'Urbanisme
- ——— Remontées mécaniques en application de l'article R151-48 du Code de l'Urbanisme
- Emplacements réservés pour service public et installation d'intérêt général : article R151-41 du Code de l'Urbanisme
- 37 Numéro de l'emplacement réservé
- Largeur de l'emplacement réservé
- Espaces boisés classés : L113-1 du Code de l'Urbanisme
- Exploitation agricole : L111-4 du Code de l'Urbanisme
- Bâtiments repérés au titre du patrimoine bâti : L 151-19 du Code de l'Urbanisme

Ferme Fortifiée : L151-19 du Code de l'Urbanisme



N° de référence au plan	Désignation	Localisation	Superficie ou longueur	Collectivité service pu bénéficia
1	Elargissement de la RD 1205 Plate-forme : 16m Elargissement passage inférieur de la	Avenue de Chamonix	1652m²	Commu
2	voie ferrée Plate-forme : 10m	Rue du Casino	220m²	Commu
3	Emplacement réservé supprimé			
4	Emplacement réservé supprimé			
5	Elargissement de la RD 1205 Plate-forme : 13m Elargissement du CD 902	Avenue de Genève	624m²	Commu
7	Plate-forme : 14m Agrandissement du cimetière	Route de Saint Gervais Rue du Casino	364m² 973m²	Commur
8	Emplacement réservé supprimé			
8bis 9	Emplacement réservé supprimé Création d'une déviation reliant la R.D.909 et la R.D. 902 Plate-forme : 10m	Du pont du diable à l'avenue de Miage en passant à l'aval de la patinoire	25m²	Commur
10	Emplacement réservé supprimé	Chef-lieu - le Chatelet	6153m²	Départem
11	Régularisation et prolongement de la route du Verney Plate-forme : de 4.5m à 6m	Chemin du Vernet et chemin de la Toile	6236m²	Commu
12	Elargissement du passage Mont-Joux Réservoir d'eau potable quartier de la	Centre Bourg (Haute Tour)	305m	Commun
13 14	forêt Création aux Pratz d'équipements	Le Brey d'en Haut Les Pratz	430m² 1160m²	Commur
15	publics et de loisirs Emplacement réservé supprimé	Chemin des Tennis De Beaulieu aux Pratz	285553m²	Commur
16	Emplacement réservé supprimé	Sous les Pratz	10332m²	Commur
17	Elargissement de la route du Mont-Joly Plate-forme : 8m	Les Gerets	461m²	Commur
17 ter 18	Emplacement réservé supprimé Emplacement réservé supprimé	Le Nerey La Comtesse	569m²	Commur
19	Elargissement de l'avenue du Mont	La Connesse La Forêt du Milieu	572m²	Commur
20	Paccard Aménagement de la rue du Berchat et jonction sur la rue du Mont Paccard	La Forêt du Milieu	560m²	Commur
21	Elargissement de la rue du Mont Lachat	La Forêt Devant	77m²	Commur
22	Régularisation d'une liaison entre les deux parties de la rue du Mont Lachat	Vers la gare du TMB La Vignette	155m²	Commur
23	Création de 40 logements sociaux et de 40 logements destinés aux gendarmes Sentier à créer	Terrain PGHM Plaine des Pratz	15455m²	Commur
24 24bis	Plate-forme : 3m Création d'un chemin d'accès à la zone Ne - La Chaudanne Plate-forme : 3m hors talus	La Chaudanne	3653m² 275m²	Commur
25	Prolongement du chemin du Poirier Plate-forme : 5m	Le Poirier Accès au réservoir et chemin d'exploitation de la forêt	876m²	Commu
25 bis	Chemin d'exploitation de la forêt Plate-forme : 5m	Le Poirier	628m²	Commu
26	Régularisation du chemin des Granges Devant d'En Bas Plate-forme : 5m	Les Granges Devant d'en Bas Chemin du Creux	461m²	Commu
28	Aménagement du carrefour de la route du Parc et du Chemin du Poirier	La Grange des Bernards	79m²	Commu
29	Sentier à créer Plate-forme : 3m	Des Granges aux Margagnes rive gauche du Bonnant	5325m²	Commu
30	Création de logements sociaux	Sous Bionnay Terrains THP Du Vivier Nord au Vivier Sud	6066m²	Commu
31	Sentier à créer Plate-forme : 3m	le long du Bonnant (rive gauche)	2070m²	Commu
32	Sentier à créer Plate-forme : 3m Création d'une grenouillère de ski à la	Des Granges des Chattrix au Nant Blanchet	1839m²	Commu
33	Planchette Sentier à créer	La Planchette	33852m² 581m²	Commu
	Plate-forme : 3m Création d'une piste multi-usage	L'Erney d'en Bas Du Plateau de la Croix au		
35	Emprise (largeur totale) : 4m Sentier à créer	Bettex par la piste de ski de fond puis jusqu'à Combloux Du Bettex vers le Mont	28040m²	Commu
36	Plate-forme : 3m Sentier à créer	d'Arbois Du Tronchet vers les Monts	4881m² 2175m²	Commu
38	Plate-forme : 3m Création d'un parc de stationnement sous la grenouillère	Rosset Derrière Bettex (arrivée de la Télécabine du DMC)	3960m²	Commu
39	Création d'une piste de ski (à l'ouest du prince des neiges)	Le Tronchet Devant d'en Bas	3340m²	Commu
40	Emplacement réservé supprimé Elargissement de la route au centre de	Riannassay	57m²	Commu
41 41 bis	Bionnassay Plate-forme : 4.5m Création d'un parc de stationnement	Bionnassay		
	Rectification de l'accès à Nant	Le Crozat Intersection route de Saint	2283m²	Commu
42	Blanchet depuis la RD43 Réception des pistes et grenouillère	Nicolas de Véroce et chemin du Nant Blanchet	740m²	Commu
43	aux Chattrix	Les Plans Champs	8580m²	Commu
44	Emplacement réservé supprimé			
45	Création d'un chemin d'accès à la zone UD - Les Grangettes Plate-forme : 3m hors talus	Du chemin de Fontanette à le zone Ne des Grangettes	568m²	Commu
46	Emplacement réservé supprimé			
48	Construction d'un réservoir d'eau potable au Plateau de la Croix	La Croix Devant	1041m²	Commu
49	Emplacement réservé supprimé			
50	Extension du Cimetière de Saint Nicolas	Saint Nicolas de Véroce	2491m²	Commu
51	Création de logements sociaux	Le Fayet	963m²	Commu
52	Création d'un chemin d'accès à la zone A - Les Grangettes Plate-forme : 5m hors talus	Saint Nicolas de Véroce	176m²	Commu
53	Création d'un arrêt de train et d'un quai	Bellevue	270m²	CD 74
54	Création d'un giratoire à l'intersection RD902/Route de Tague	Les Bernards d'en Haut	2921m²	Comm
	Création d'un sentier pietonnier			